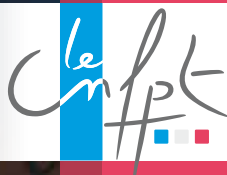




COMPTES RENDUS

DONNÉES 2015

DÉLÉGATION DU CNFPT



QUAND LES TALENTS
GRANDISSENT,
LES COLLECTIVITÉS
PROGRESSENT

ÉDITORIAL DU DÉLÉGUÉ



MICHEL NEUGNOT,
DÉLÉGUÉ DU CNFPT
PREMIER VICE-PRÉSIDENT DE LA RÉGION BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

Vous le savez sans doute, certaines formations sont obligatoires : par exemple lorsqu'un.e agent.e est recruté.e ou accède à un poste à responsabilité, pour utiliser des produits phytosanitaires, intervenir sur des installations électriques, travailler en hauteur...

La délégation organise bien entendu de telles formations. Elles ne représentent toutefois qu'une partie de notre offre de service. Si vous avez un projet pour optimiser le fonctionnement de vos services, ou si vous éprouvez le besoin de conforter les compétences de certain.e.s de vos collaborateur.rice.s, le CNFPT est en mesure de vous accompagner. Il est également en mesure de développer, à la demande, une offre spécifique au service de votre projet de territoire. La formation peut ainsi venir en appui à vos priorités de mandat.

À titre d'illustration, elle peut accompagner des transferts de compétences, optimiser l'emploi des ressources, contribuer à adapter le service public aux attentes nouvelles (management des équipes, qualité, transition numérique, développement durable...).

À l'instar des années précédentes, le CNFPT poursuivra la déclinaison des grandes causes - acquisition des savoirs de base, éco-responsabilité, égalité femmes-hommes... - mais aussi des valeurs du service public telles la laïcité qui, dans le contexte actuel, prennent une importance particulière. La quasi-totalité de ces formations sont aujourd'hui réalisées au titre de la cotisation que vous versez à l'établissement. Elles concernent l'ensemble de vos collaborateur.rice.s. En 2015, 60 % des personnes formées étaient des agent.e.s de catégorie C.

Les formations peuvent bien entendu être réalisées en proximité, y compris en milieu rural, par exemple au niveau d'un établissement public de coopération intercommunale ou lorsque plusieurs employeur.euse.s se regroupent pour des formations conjointes. En 2015, nos formations ont été réalisées dans 129 lieux différents en Bourgogne, soit une augmentation de 45 % par rapport à 2010/2011.

En tout état de cause, n'hésitez pas à solliciter vos interlocuteur.rice.s habituel.le.s pour toute question.

J'espère sincèrement que nos prestations répondent pleinement à vos attentes, et vous assure de tout mon engagement, et de celui des équipes du CNFPT, pour contribuer à garantir un service public local de qualité et d'innovation.

Michel Neugnot

NOTRE ACTION EN QUELQUES CHIFFRES

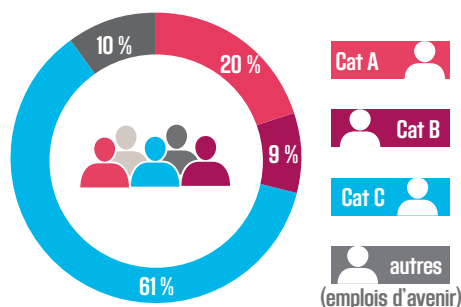
L'année 2015 a été marquée par plusieurs accompagnements majeurs pour la réalisation d'actions de formation en matière de management, de ressources humaines mais aussi dans le domaine médico-social.

Elle a également été l'occasion de consolider des dispositifs de formation, tels que la lutte contre l'illettrisme, la programmation de journées d'actualité et une meilleure prise en compte des besoins des agents techniques polyvalents.

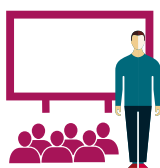


24 672

STAGIAIRES PRÉSENT.E.S EN 2015



UNE FORMATION POUR TOUS



2 095

SESSIONS DE FORMATION

UN NOMBRE TOUJOURS CROISSANT DE SESSIONS DE FORMATION



5 085

JOURNÉES FORMATIONS ORGANISÉES + 9 % PAR RAPPORT À 2014

420

AGENT.E.S TERRITORIAUX.ALES
PARMI NOS INTERVENANT.E.S

96 %

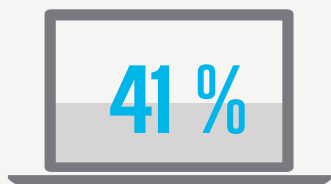
TAUX D'ACCEPTATION
DES INSCRIPTIONS

12

NOMBRE MOYEN DE STAGIAIRES
PRÉSENT.E.S PAR ACTION



UNE ACTION TOURNÉE VERS TOUS LES TYPES DE COLLECTIVITÉS



DES JOURS FORMATION STAGIAIRES

concernent les agents de la filière technique.
La part des autres filières est la suivante :

- 33 % filière administrative
- 12 % filière sociale et médicale
- 7 % filière animation et sportive
- 4 % filière sécurité
- 3 % filière culturelle

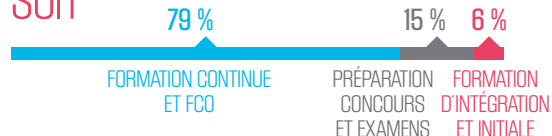
FORTE PROGRESSION DE LA FILIÈRE TECHNIQUE

4 177 JOURS DE FORMATION CONTINUE

DONT

3 681 jours de formation continue et FCO
705 jours de préparation concours et examens,
293 jours d'intégration et initiale

SOIT



437 AGENT.E.S DU TERRITOIRE

ont suivi des formations dans les instituts

89 lieux de formation hors chefs-lieux de département en 2011,

129 en 2015

LA TERRITORIALISATION DE L'OFFRE

 **2 156** JOURNÉES DE FORMATION

réalisées en instituts pour les agent.e.s du territoire

FORMATION DES AGENTS DE CATÉGORIE A DU TERRITOIRE DANS LES INSTITUTS (INSET ET INET)

 **73** actions organisées

LES « JOURNÉES D'ACTUALITÉ »

NOS ACTIONS À VOS CÔTÉS

RENDRE LES FORMATIONS DE PRÉPARATIONS AUX CONCOURS ET EXAMENS ACCESSIBLES À TOUS

Le CNFPT propose depuis 2014 une offre de service harmonisée à l'échelle nationale, destinée à orienter et former dans les mêmes conditions tout.e agent.e ayant un projet de concours ou d'examen.

Cette offre vise à donner aux agent.e.s la possibilité d'intégrer un dispositif d'orientation puis de formation adapté à leurs besoins.

L'orientation permet à l'agent.e et à la collectivité de s'assurer de la faisabilité du projet ; elle peut s'effectuer selon plusieurs modalités :

- mise à disposition de tests d'auto-évaluation accessibles sur le site Internet du CNFPT, pour estimer librement son niveau ;
- après accord de l'employeur.euse, participation aux tests d'orientation obligatoires sur table.

En fonction des résultats obtenus aux tests, les agent.e.s accèdent directement à une préparation, ou sont dirigé.e.s vers une formation tremplin (remise à niveau) préalable à l'entrée en préparation. Elles.ils peuvent aussi être réorienté.e.s vers un autre parcours plus approprié.

ZOOM SUR LES PRÉPARATIONS CONCOURS ET EXAMENS

Les actions préparatoires aux concours et examens comportent des modules de méthodologie aux épreuves écrites et orales ainsi que des modules d'actualisation des connaissances si l'épreuve le justifie.

Les modalités peuvent varier en fonction du concours ou de l'examen : formation en présentiel, ou à la fois en présentiel et à distance.

Les formations sont organisées en proximité à chaque fois que les effectifs le permettent.

Chiffres clés :

- taux de réussite avec une préparation : **30 %**
- taux de réussite sans préparation : **10 %**



UNE OFFRE DIVERSIFIÉE POUR LES AGENT.E.S TECHNIQUES POLYVALENT.E.S

La délégation Bourgogne propose un large panel de formations et d'itinéraires visant à développer la polyvalence des agent.e.s d'exploitation de la voirie, des jardinier.ère.s des espaces horticoles et naturels, des agent.e.s de nettoyage, des agent.e.s polyvalent.e.s du bâtiment... Il est complété par des formations « à la carte »

construites en partenariat, dédiées à des sujets aussi variés que la valorisation paysagère ou la prise en compte du développement durable.

Déployés au niveau des bassins de vie, ces dispositifs s'inscrivent également dans une logique d'appui aux projets locaux des communes et intercommunalités.

LE CNFPT APPORTE SON APPUI AUX EMPLOYEUR.EUSE.S LOCAUX.ALES POUR FAIRE VIVRE LES VALEURS DE LA RÉPUBLIQUE

La délégation Bourgogne a conçu et mis en œuvre une action de formation intitulée « L'organisation d'une activité porteuse des valeurs républicaines dans les temps d'accueil périscolaires », à destination d'animateur.rice.s et d'agent.e.s d'animation de la mairie du Creusot. Elle répond à l'objectif de donner aux personnels d'éducation, des méthodes, des clés

et outils pédagogiques, pour aborder avec les enfants et pré-adolescents les valeurs telles que la liberté, l'égalité, la laïcité et les faire vivre au quotidien à travers les activités qu'ils animent.

D'autres actions ont été conduites en complément, par exemple sur la question de l'égalité femmes-hommes.

ACCENTUER L'EFFORT DANS LA LUTTE CONTRE L'ILLETTRISME

La lutte contre l'illettrisme constitue un enjeu majeur pour les employeur.euse.s territoriaux.ales, mais aussi pour les agent.e.s concerné.e.s, y compris dans leur vie de tous les jours.

Dans ce cadre, un dispositif complet de sensibilisation à l'illettrisme et d'acquisition des savoirs de base a été initié avec le Conseil régional.

Il s'articule autour d'actions de sensibilisation conduites auprès des encadrant.e.s de proximité et chef.fe.s d'équipe et des gestionnaires des lycées (2 jours), de l'ensemble des collaborateur.rice.s des ressources humaines du siège (1 jour) et d'une prise en charge des agent.e.s repéré.e.s (positionnement puis formation aux savoirs de base).

Deux livrets spécifiques conçus à destination respectivement des agent.e.s et de leurs encadrant.e.s présentent l'ensemble de la démarche.

Chiffres clés :

- 13 groupes de 10 à 12 encadrant.e.s et de gestionnaires des lycées sensibilisé.e.s, répartis sur les 4 départements.
- 2 groupes d'agent.e.s formé.e.s au sein de l'équipe ressources humaines.
- 11 positionnements et 10 en cours (2016).
- 2 groupes de formation et 2 groupes à venir (2016).

L'ENGAGEMENT DU CNFPT POUR LES GRANDES CAUSES

Depuis plusieurs années, le CNFPT apporte son appui aux employeur.euse.s locaux.ales pour porter les valeurs du service public. Cet appui s'est renforcé avec l'adoption du Projet national de développement, érigeant en priorités la prise en compte du handicap et du développement durable, la lutte contre l'illettrisme et les discriminations, ou encore la prévention des risques psychosociaux. L'engagement de l'établissement prend différentes formes : constitution d'une offre dédiée nationale, complétée le cas échéant par une offre locale spécifique, et promotion de ces grandes causes dans l'ensemble de nos actions de formations à chaque fois que possible.

NOS ACTIONS À VOS CÔTÉS

UNE OFFRE DE SERVICES OUVERTE AUX EMPLOIS D'AVENIR

La formation est une composante essentielle du dispositif des emplois d'avenir. Cela comprend notamment différents itinéraires de formations.

Ainsi, depuis plus de deux ans, les jeunes recruté.e.s en « emploi d'avenir » par les collectivités locales et établissements publics locaux ont accès à l'ensemble de l'offre de service du CNFPT qui comprend trois champs principaux :

- les formations « intra », qui sont des formations spécifiques, organisées à la demande d'un employeur public, lorsqu'il y a lieu d'adapter une offre de formation à un besoin particulier : besoin de former un grand nombre d'agent.e.s, besoin d'adapter le message porté à un contexte particulier, besoin d'une formation qui n'existe pas au catalogue... ;
- les préparations examens et concours : en Bourgogne, tous les concours et examens sont couverts par une préparation ;
- les formations « catalogue » : il s'agit de formations à la journée, mais aussi d'itinéraires qui constituent des parcours globaux et cohérents de formation. Ces itinéraires existent pour différents métiers : jardinier.ère, agent.e polyvalent.e du bâtiment, agent.e d'exploitation de la voirie...

Cette offre de formation est régulièrement enrichie des demandes exprimées par les collectivités locales et établissements publics, par exemple lors des échanges liés à la programmation ou l'envoi des plans de formation au CNFPT.

À ce titre, les emplois d'avenir ont aussi accès aux formations de remise à niveau et aux savoirs de base, aux formations sécurité, aux visioconférences, aux programmes de formation à distance, aux journées d'actualité et aux formations d'initiation ou de perfectionnement aux outils bureautiques...

Une offre de formation spécifique leur est également ouverte. Elle se compose de deux jours de formation d'adaptation au milieu professionnel, inspirés des formations d'intégration pour les agent.e.s territoriales, et dont les objectifs sont les suivants : se repérer dans l'environnement territorial, identifier les droits et obligations d'un.e agent.e de service public, connaître le fonctionnement d'une collectivité territoriale...

Trois jours sont dédiés à l'élaboration d'un parcours de professionnalisation afin que la personne en emploi d'avenir puisse être guidée dans les compétences à acquérir et se donner un maximum de chances à l'obtention d'un emploi à l'issue du contrat.

Une journée est dédiée à la découverte des gestes professionnels et des métiers métiers territoriaux. Elle est complétée par une formation pour les tuteur.rice.s de deux jours, afin d'appréhender le dispositif emplois d'avenir, situer sa mission en tant que tuteur.rice, savoir accompagner l'acquisition de compétences nouvelles et d'ateliers d'échanges de pratique.



UNE OFFRE RENOUVELÉE POUR LES PERSONNELS DE LA CULTURE

Depuis quelques années, la délégation Bourgogne s'attache à développer son offre de formation pour les personnels culturels.

L'objectif est double : il s'agit de rapprocher la culture des publics et des territoires éloignés en prenant notamment appui sur les différents événementiels organisés et de proposer des thématiques transverses pour créer une dynamique de collaboration entre agent.e.s d'horizons divers.

À ce titre, au cours de l'année 2015, ont été organisées les formations suivantes :

- le salon du livre jeunesse, pour les bibliothécaires et les personnels de la petite enfance, conjuguant apports théoriques, rencontre des éditeur.rice.s nationaux.ales et internationaux.ales spécialisé.e.s dans la jeunesse et échanges en ateliers. Deux ateliers étaient proposés aux 41 stagiaires présent.e.s avec un thème spécifique en fonction de la filière ;
- le cinéma policier, dans le cadre du festival international du film policier de Beaune, comportant une phase d'immersion avec l'accès à une projection. Depuis sa première édition en 2009, le Festival international du film policier de Beaune s'attache à rendre hommage à une ville pour son influence et sa dimension mythologique au sein du genre policier. La thématique en 2015 était la mise en valeur de Séoul.

LES ENJEUX DU PLAN DE FORMATION

À l'occasion de différentes rencontres territorialisées avec les employeur.euse.s locaux.ales, a été rappelé l'enjeu pour les collectivités locales et les établissements publics de se doter d'un plan de formation.

Afin que la formation puisse jouer pleinement son rôle, le législateur a prévu que les « régions, départements, communes et établissements publics établissent un plan de formation annuel ou pluriannuel qui détermine le programme d'actions de formations prévues ».

Il s'agit d'un document stratégique qui assure la cohérence entre les orientations générales et les souhaits des agent.e.s, entre les politiques publiques et les compétences requises, entre le statut des agent.e.s et leurs métiers.

Il prévoit les actions retenues au titre du droit individuel de formation (DIF) et permet l'articulation entre les formations d'intégration, de professionnalisation, de perfectionnement et de préparation aux concours et examens.

En ce sens, c'est aussi un outil de dialogue et de promotion sociale.

NOS ACTIONS À VOS CÔTÉS

ACCOMPAGNEMENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'YONNE À LA CRÉATION D'UNE CHARTE DU MANAGEMENT ET DU FONCTIONNEMENT

Dans un contexte marqué par d'importants changements en termes d'organisation, les employeur.euse.s territoriaux.ales doivent s'adapter pour optimiser le service public.

Ainsi, la délégation Bourgogne apporte son concours au Conseil départemental de l'Yonne dans la réalisation d'un diagnostic pour moderniser ses pratiques en matière de management et de règles de fonctionnement interne devant aboutir à une « Charte du management et du fonctionnement ».

Cette démarche, initiée en 2014, a suscité une très forte implication de la collectivité à tous les niveaux de responsabilités, ce qui se traduit notamment par la signature d'un Acte d'engagement du président, du premier vice-président et de l'équipe de direction générale. Elle a par ailleurs, mobilisé près de 150 agent.e.s issu.e.s de filières et métiers différents qui se sont inscrit.e.s dans ce processus sur la base du volontariat.

LA CRÉATION D'INSTANCES, DE FONCTIONS SPÉCIFIQUES ET D'ATELIERS POUR CONDUIRE LA DÉMARCHÉ

Plusieurs instances et missions ont été mises en place :

- un comité de pilotage qui fixe les orientations stratégiques du processus et valide les conclusions des ateliers ;
- une équipe projet qui anime les travaux collectifs, coordonne les instances du projet et est garante du respect du calendrier fixé pour atteindre le résultat ;
- trois comités de suivi et trois ateliers respectivement dédiés au management, aux outils coopératifs et aux règles de fonctionnement, les comités étant chargés de faire l'interface entre le comité de pilotage et les ateliers ;
- des animateur.rice.s d'ateliers.

UN ACCOMPAGNEMENT ÉVOLUTIF PROPOSÉ PAR LA DÉLÉGATION BOURGOGNE

La délégation Bourgogne a proposé au Conseil départemental un accompagnement sur-mesure et évolutif.

L'accompagnement initial s'articule ainsi autour de plusieurs axes :

- une formation/action de cinq jours en discontinu pour l'équipe projet interne sur la conduite de projet ;
- un accompagnement du Comité de direction du Conseil départemental ;
- un accompagnement de l'équipe projet tout au long de la démarche ;

>>



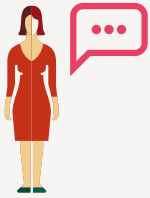


- >> • une formation/action à la coordination et à la formalisation des travaux après restitution des ateliers pour les responsables des comités ;
 - une formation/action pour les animateur.rice.s d'ateliers ;
 - une formation/action ciblée par thématique d'atelier pour tou.te.s les participant.e.s aux ateliers. La finalité est de permettre aux animateur.rice.s et aux participant.e.s, en amont des ateliers, de s'acculturer au thème pour dépasser le cadre de leurs pratiques professionnelles au quotidien. Les participant.e.s ont notamment été sensibilisé.e.s aux objectifs du dispositif de la démarche engagée et aux thématiques des ateliers.
- Cette formation est déclinée par fonction (directeur.

rice.s, sous-directeur.rice.s et chef. fe.s de service, encadrement de proximité et agent.e.s...) et constitue un préalable obligatoire à la participation aux ateliers.

Ceux-ci ont été organisés en trois phases. La première était consacrée au diagnostic, la deuxième à la formalisation des évolutions attendues et la troisième à la déclinaison des précédents travaux en actions opérationnelles.

Cela a notamment permis de dégager douze orientations, déclinées en 34 actions concrètes, qui permettront de partager avec l'ensemble des agent.e.s, la Charte du management et du fonctionnement.



INTERVIEW

Olivia CODACIONNI, adjointe au DGA, Pôle ressources humaines et développement du territoire, Directrice des ressources humaines

Quelle est la vocation de la charte ?

« La charte a pour objectif de nous aider à mieux travailler individuellement et collectivement. Quand je dis « nous », je pense aux agent.e.s mais également, compte tenu de leurs responsabilités, aux cadres. Notre Charte, concrètement, est une feuille de route et de programmation sur laquelle la collectivité va s'appuyer pour améliorer ses règles de fonctionnement tout en sécurisant le collectif de cadres. Cette démarche globale a été participative. C'est aujourd'hui essentiel. L'enjeu principal est de partager le sens donné à nos actions quotidiennes et, en même temps, de travailler collectivement à une amélioration des conditions de travail. Cela doit faciliter les changements sur lesquels la collectivité va devoir s'orienter à moyen terme pour répondre aux attentes des élu.e.s et de la population tout en s'adaptant aux contraintes financières. Enfin, en se fondant sur un certain nombre de

valeurs structurantes, cette Charte du management et du fonctionnement doit aussi permettre de faire émerger, en tant que nouveau référentiel, une identité propre au Conseil Départemental de l'Yonne. »

Quelle a été la plus-value apportée par le CNFPT ?

« Le CNFPT a accompagné la collectivité sur deux points essentiels : l'accompagnement et la formation à la conduite de projet de l'équipe projet tout au long de la démarche et, par ses conseils en ingénierie, l'accompagnement tout au long des différents temps forts de la démarche de l'ensemble des acteur.rice.s du projet du département (séminaire de l'équipe de direction générale, accompagnement des responsables de comité, formation des animateur.rice.s internes et ateliers de réflexions des agent.e.s volontaires, préalablement aux ateliers). La formation a été identifiée comme un outil garantissant le pilotage et la structuration de la démarche qui étaient deux points de vigilance identifiés.

Ces formations/actions animées par des intervenant.e.s externes ont indiscutablement enrichi les échanges et contribué à la créativité et à l'innovation. »

Quel a été le rôle du service de communication interne ?

« Le rôle de la communication interne a été essentiel. Dans ce type de démarche, le scepticisme est toujours important. Il faut convaincre et montrer ce que fut la mobilisation de tous les acteur.rice.s : agent.e.s, cadres de niveaux différents, équipe de direction générale, jusqu'au président du Conseil départemental. Chacun.e a pris ses responsabilités pour que ce projet global aboutisse. Les différents supports mis en œuvre (Lettre de la Charte à destination des cadres, Info-Charte, newsletter à destination des agent.e.s, information régulière donnée aux organisations syndicales en comité technique, Podcast bimensuel en accès sur l'intranet et par poste téléphonique), ont permis de montrer le sérieux de la démarche et la détermination de l'ensemble des acteur.rice.s. »

POUR MIEUX VOUS ACCOMPAGNER

UNE ÉQUIPE À VOTRE SERVICE



LA DIRECTION
BOURGOGNE

Directeur

Yves FICTOR

Tél. : 03 80 74 77 50
yves.fictor@cnfpt.fr

Assistante de direction

Brigitte GREFFIER

Tél. : 03 80 74 77 51
brigitte.greffier@cnfpt.fr

Chargée de communication

Delphine CATTIER- LACROIX

Tél. : 03 80 74 77 32
delphine.cattierlacroix@cnfpt.fr

Responsable des systèmes d'information et télécommunication

Ivan BELOT

Tél. : 03 80 74 77 44
ivan.belot@cnfpt.fr

LE SERVICE RESSOURCES



Directrice adjointe chargée des ressources

Brigitte MERIENNE

Tél. : 03 80 74 77 40
brigitte.merienne@cnfpt.fr

ACCUEIL

Barbara FRANCESCHI

Tél. : 03 80 74 77 00
barbara.franceschi@cnfpt.fr

COMPTABILITÉ

Responsable

Jean-François LAMIRAL

Tél. : 03 80 74 77 43
jeanfrancois.lamiral@cnfpt.fr

Martine LENGAIN

Tél. : 03 80 74 77 42
martine.lengain@cnfpt.fr

Johan MERCIER

Tél. : 03 80 74 77 41
johan.mercier@cnfpt.fr

Catherine MARRANT-HUSSON

Tél. : 03 80 74 77 35
catherine.marranthusson@cnfpt.fr

LOGISTIQUE/BÂTIMENTS

Dominique FROIDUROT

Tél. : 03 80 74 77 45
dominique.froidurot@cnfpt.fr

MARCHÉS

Émilie SEILHAN

Tél. : 03 80 74 77 38
emilie.seilhan@cnfpt.fr

LE SERVICE FORMATION

**Directrice adjointe chargée
de la formation**

Nathalie MALIAR
Tél. : 03 80 74 77 11
nathalie.maliar@cnfpt.fr

Assistée de

Laila SONTAY
Tél. : 03 80 74 77 11
laila.sontay@cnfpt.fr

SIÈGE DE LA DÉLÉGATION BOURGOGNE - 03 80 74 77 00

Conseiller.ère.s formation	Assisté.e.s de	
Auréli BOITIER Tél. : 03 80 74 77 16 aurelie.boitier@cnfpt.fr	Florence FROIDUROT Tél. : 03 80 74 77 17 florence.froidurot@cnfpt.fr	
Florence BONFILS Tél. : 03 80 74 77 25 florence.bonfils@cnfpt.fr	Christiane LEBOEUF Tél. : 03 80 74 77 19 christiane.leboeuf@cnfpt.fr	Christine MARTIN Tél. : 03 80 74 77 03 christine.martin@cnfpt.fr
Annie COULON Tél. : 03 80 74 77 13 annie.coulon@cnfpt.fr	Juliette PARGNY Tél. : 03 80 74 77 37 juliette.pargny@cnfpt.fr	
Bruno LÉON Tél. : 03 80 74 77 14 bruno.leon@cnfpt.fr	Véronique GOUGEOT Tél. : 03 80 74 77 33 veronique.gougeot@cnfpt.fr	
Guénaëlle MIGNOT Tél. : 03 80 74 77 36 guenaelle.mignot@cnfpt.fr	Christiane LEBOEUF Tél. : 03 80 74 77 19 christiane.leboeuf@cnfpt.fr	Dominique MEUNIER Tél. : 03 80 74 77 20 dom.meunier@cnfpt.fr
Pierre-Alexandre PRIVOLT Tél. : 03 80 74 77 15 pierrealexandre.privolt@cnfpt.fr	Christiane LEBOEUF Tél. : 03 80 74 77 19 christiane.leboeuf@cnfpt.fr	Virginie MEUNIER Tél. : 03 80 74 77 21 virginie.meunier@cnfpt.fr
David VALENTIN Tél. : 03 80 74 77 31 david.valentin@cnfpt.fr	Flore ROBERT Tél. : 03 80 74 77 18 flore.robert@cnfpt.fr	

Responsable d'antenne **Conseiller.ère.s formation** **Assisté.e.s de**

SAÔNE-ET-LOIRE - Tél. : 03 80 74 77 50 - yves.fictor@cnfpt.fr

Lionel ROUX lionel.roux@cnfpt.fr	Isabelle BONNIAUD Isabelle.bonnaud@cnfpt.fr	Fatima DA SILVA fatima.dasilva@cnfpt.fr	Marika BARRIER marika.barrier@cnfpt.fr
		Céline RIGOGON celine.rigodon@cnfpt.fr	Sandrine MOIROUX sandrine.moiroux@cnfpt.fr

YONNE - Tél. : 03 86 52 77 91 - antenne.auxerre@cnfpt.fr

Auréli SAMTMANN aurelie.samtman@cnfpt.fr	Evelyne GAGNIERE evelyne.gagniere@cnfpt.fr	Sophie DE SOUZA sophie.desouza@cnfpt.fr	Maïté DAUCHEL maite.dauchel@cnfpt.fr
--	--	---	--

NIÈVRE - Tél. : 03 86 21 54 33 - antenne.nevers@cnfpt.fr

Cécile MARCEAU cecile.marceau@cnfpt.fr	Martine CAVRO martine.cavro@cnfpt.fr	Catherine ESTEVA catherine.esteva@cnfpt.fr	Emilie LONGUET emilie.longuet@cnfpt.fr
--	--	--	--

ÉVÉNEMENTS

PROGRAMMATION SEMESTRIELLE DE JOURNÉES D'ACTUALITÉ

La délégation Bourgogne réalise depuis plusieurs années une programmation semestrielle de journées d'actualité. L'enjeu est de saisir la réalité et l'actualité de la gestion publique locale pour enrichir en temps réel l'offre de formation de la direction régionale.

Sur un format court (journée ou ½ journée), elles ont ainsi vocation à traiter de sujets d'actualité (par exemple le vote d'une loi) ou à répondre à des demandes particulièrement prégnantes émanant des collectivités territoriales ou des établissements publics.

Ces journées sont organisées, chaque fois que possible en proximité, c'est-à-dire en plusieurs points de la région. À titre d'exemple, ont été programmées, en 2015, 3 journées sur la loi NOTRe avec un total de 188 participant.e.s.

CHIFFRE-CLÉ

56 journées proposées en 2011

73 journées en 2015

FORMATION AU TIR DES POLICIER.ÈRE.S MUNICIPALES À CHALON-SUR-SAÔNE



Après avoir obtenu une autorisation préfectorale pour armer sa police municipale, la mairie de Chalon-sur-Saône a sollicité la délégation Bourgogne pour organiser une formation au tir. Pendant 10 jours, 21 agent.e.s de la police municipale, sur la base du volontariat, ont appris à analyser les situations et ont été sensibilisé.e.s aux règles régissant le cadre légal de leurs missions, en particulier les articles définissant les contours de la légitime

défense. Ces apports théoriques ont été complétés par un volet pratique portant sur les techniques d'intervention. Au cours de ces journées, chaque agent.e tire au minimum 250 cartouches en situation.

Les policier.ère.s municipaux.ales sont soumis.es à plusieurs tests tout au long de la formation. En s'appuyant sur les résultats, le CNFPT émet un avis qui conditionne la délivrance par le préfet d'une autorisation individuelle de port d'arme aux agent.e.s.

Les agent.e.s effectuent des séances de mise à niveau, deux fois par an, dans le cadre de la formation continue.

DÉLÉGATION DU CENTRE NATIONAL DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
6-8, RUE MARIE CURIE – BP 37904 – 21079 DIJON CEDEX
T : 03 80 74 77 00
WWW.CNFPT.FR
